

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

Métiers de l'agriculture

CAPa MA

Niveau 3

Version de Septembre 2023



PUBLIC CIBLÉ / PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 16 et 29 ans ou 15 ans révolus après une 3ème.
- Jeunes déclarés aptes par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire auprès du CFA.
- Capacité possible d'accueil du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

VOIE DE FORMATION

- Formation initiale par apprentissage

MODALITE DE VALIDATION

- Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

DÉLAIS D'ACCÈS

- Après la classe de troisième, début de la formation par apprentissage.



OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de la formation vise l'obtention des capacités générales et professionnelles du référentiel du diplôme.

Les capacités professionnelles prennent en compte la diversité des systèmes de production de polyculture-élevage.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- En présentiel avec :
 - Cours théorique en salle et des salles informatiques
 - Etudes de cas concrets
 - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques.
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnements.
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et l'entreprise.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap à temps plein dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Locaux adaptés

PRINCIPAUX CONTENUS DE LA FORMATION ET DISPOSITIF D'ÉVALUATION

MODULES DE LA FORMATION	MATIÈRES PRINCIPALES	Capacités	Heures par semaine	CCF	EPT	Epreuves	
DOMAINE GÉNÉRAL							
MG1	Histoire-géographie, Éducation socioculturelle	CG 1.1	6 h 30	1 CCF coef 1		Écrit et Oral (E1)	
	Mathématiques, Technologies de l'informatique et du multimédia, Sciences économiques, sociales et de gestion	CG 1.2		1 CCF coef 1			
MG2	Français	CG 2.1	4 h	1 CCF coef 1		Oral et Pratique (E2)	
	EPS, biologie-écologie	CG 2.2		1 CCF coef 1			
MG 3 + lien MP 1	Anglais et Français	CG 3.1	5 h	1 CCF coef 1		Oral (E3)	
MP 1 + lien MG 3	Économie d'entreprise, communication	CG 3.2		1 CCF coef 1			
DOMAINE PROFESSIONNEL							
MP 3	Sciences et économies professionnelles Support PA ou PV en fonctions des productions dominantes de l'entreprise d'apprentissage	CP 4.1	6 h	1 CCF coef 2	1 EPT coef 4	Oral (E4)	
		CP 4.2					
		CP 5.1				1 CCF coef 2,5	Pratique (E5)
		CP 5.2				1 CCF coef 1,5	
MP2	Sciences et techniques des équipements Physique-Chimie	CP 6.1	5 h	1 CCF coef 1	Oral et Pratique (E6)		
		CP 6.2		1 CCF coef 1			
Module d'initiative professionnelle (MIP)	Embellissement de l'EPL	CP 7	5 h	1 CCF coef 2	Pratique (E7)		
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel			3 h				



MODALITÉS DE L'ALTERNANCE

- Les périodes d'alternance entre l'entreprise et le CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités en entreprises et réparties sur l'année en fonction d'un calendrier d'alternance.

DURÉE ET RYTHME DE LA FORMATION

- **1ère année 420 heures** d'enseignement réparties sur 12 semaines au CFA.
- **2ème année 420 heures** d'enseignement réparties sur 12 semaines au CFA.
- Alternance régulière 1 semaine au CFA et 1 semaine en entreprise

LES MODALITÉS D'ADAPTATION

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon les résultats des positionnements ou de la Validation des Acquis Académiques.
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce.

NOS
ATOUS

- Scolarité gratuite
- Aide au permis
- Financement 1er équipement
- Site sur 250 hectares
- Exploitation agricole polyculture/élevage
- Equipement des ateliers et en aménagements paysagers.
- Equipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel
- Réseau d'entreprises partenaires
- L'accompagnement individualisé de chaque apprenti
- Certifié QUALIOPi et QUALIFORMAGRI





DÉBOUCHÉS ET POURSUITE D'ETUDES

- Une poursuite d'études est envisageable en BAC Pro Aménagement Paysagers.
- Quelques BP et CS sont aussi accessibles après un CAPa MA.
- Ouvrier agricole

SUITE APRES LE CAPa MA SESSION 2023

Réussite à l'examen

Insertion Pro

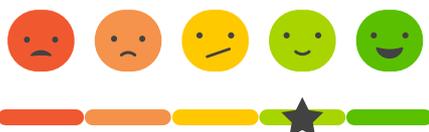
Poursuite d'étude

100 %

16 %

84 %

TAUX D'APPRECIATION DES APPRENTIS DE LA SESSION 2023



INFORMATION SUR LA REMUNERATION DE L'APPRENTI

- La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC au 1er septembre 2023 selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux)

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du smic	Salaire brut minimum mensuel (151,67 heures)
1re	moins de 18 ans	27 %	471,74 €
	18 à 20 ans	43 %	751,30 €
	21 à 25 ans*	53 %	926,02 €
2e	Moins de 18 ans	39 %	681,41 €
	18 à 20 ans	51 %	891,07 €
	21 à 25 ans*	61 %	1 065,79 €
3e	Moins de 18 ans	55 %	960,96 €
	18 à 20 ans	67 %	1 170,62 €
	21 à 25 ans*	78 %	1 747, 20 €

COÛT DE LA FORMATION

- 6 610,00 € € pris en charge à 100% par les OPCO de l'entreprise.

CONTACT
CFA

Centre de formation
Bourges-Le Subdray
Le Sollier CS18
18570 Le Subdray
Secrétaire apprentissage
Tel : 02 48 70 77 12
Mail : cfa.cher@educagri.fr